

# Activité 18

## Contrôle de légalité et affaires juridiques

<b>Finalités</b>	
Finalité 1	Suivi des contentieux
Finalité 2	Exercice du contrôle de légalité
Finalité 3	Permettre le suivi des dotations par collectivité
Finalité 4	Référent pour le contrôle de légalité
<b>Bases de licéité</b>	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
<b>Fondements juridiques</b>	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
<b>Catégories de personnes concernées</b>	
	Agents
	Usagers
	Elus locaux
	Avocats
<b>Catégories de données traitées</b>	
	Données d'état civil (ça peut être les ins de l'agent qui traite un dossier) et coordonnées (personnes concernées par les actes soumis au contrôle de légalité)

	Données sur la vie professionnelle (agents de la fonction publique territoriale, avocat, dirigeant de société) Données sur la vie personnelle Éléments d'ordre économique et financier (rémunération, régime indemnitaire au titre des mandats électoraux, RIB)
	Éléments d'ordre juridictionnel : n° de recours, juridiction concernée, sens et date de la décision du tribunal, montant des condamnations et des frais irrépétibles- VOIR PJ + BCL en cas de déféré préfectoral dans le cadre du contrôle de légalité
	N° d'actes dans télérecours :BCL en cas de déféré préfectoral dans le cadre du contrôle de légalité
<b>Catégories de destinataires</b>	
	Service en charge des traitements
	Juridictions administratives
	Elus
	Personnes qualifiées
<b>Existence de transferts de données hors UE</b>	
	Non
<b>Durée de conservation prévue</b>	
	Non défini
<b>Mesures de sécurité</b>	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
<b>Date de dernière mise à jour</b>	25/04/24